

Des mesures acoustiques réalisées au service de néonatalogie du CHRU de Tours indiquent que de forts niveaux sonores existent au sein des incubateurs. Ces résultats confirment les deux précédentes études menées à Orléans et Châteauroux en 2011. Le rapport établi par l'ARS Centre fait des recommandations. Le Conseil national du bruit a mis en place un groupe de travail "bruit en néonatalogie".

---



Des mesures acoustiques réalisées au service de néonatalogie du CHRU de Tours indiquent que de forts niveaux sonores existent au sein des incubateurs. Ces résultats confirment les deux précédentes études menées à Orléans et Châteauroux en 2011. Le rapport établi par l'ARS Centre fait des recommandations. Le Conseil national du bruit a mis en place un groupe de travail "bruit en néonatalogie".

L'exposition au bruit au sein des services de néonatalogie du CHR d'Orléans et du CH de Châteauroux a fait l'objet d'une expertise en 2011 par l'ARS du Centre (voir [notre article du 5 février 2013](#)).

Souhaitant mener la même démarche, le CHRU de Tours a sollicité le concours technique de l'ARS du Centre afin d'expertiser l'exposition au bruit au sein du service de néonatalogie de cet établissement. Des mesures du niveau du bruit ambiant au sein des locaux concernés ainsi que du niveau du bruit ambiant au sein d'incubateurs ont été réalisées.

Les résultats de cette étude confirment les niveaux sonores élevés mesurés au sein des incubateurs des services de néonatalogie du CHR d'Orléans et du CH de Châteauroux. Les résultats obtenus montrent la présence quotidienne de pics sonores (niveaux sonores de crête) supérieurs à 100 dB(C) au sein des incubateurs, qui peuvent en partie être imputés aux alarmes sonores des appareils électromédicaux.

Au nombre des recommandations émises par les auteurs du rapport, on peut citer notamment :

- que l'établissement s'engage à réduire l'exposition au bruit, via la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire (médicale, technique et administrative) ;
- que l'établissement mette en place un dispositif de formation/sensibilisation sur la prévention du bruit à destination des différents profils métiers (équipes soignantes, ingénieurs biomédicaux et hospitaliers, direction, ...).
- déplacer ou supprimer certaines sources sonores non indispensables,
- installer une signalétique et/ou un dispositif d'affichage des niveaux sonores au sein des unités,
- abaisser le niveau sonore des alarmes des appareils électromédicaux ou les déporter vers une centrale externe de surveillance,
- dans le cadre des marchés publics, privilégier comme critère de choix des matériels et appareils électromédicaux présentant des performances acoustiques,
- mettre en place au sein des unités une période de calme quotidienne,
- éviter les bruits d'impact et les conversations à voix haute,
- privilégier la transmission des données entre équipes dans un espace isolé,
- limiter le nombre d'enfants par pièce,
- protéger les nouveau-nés par une protection auditive adaptée au respect des règles d'hygiène,
- placer sur le dessus des incubateurs un revêtement permettant d'amortir les bruits d'impact,
- sensibiliser le public afin qu'il adopte une démarche silencieuse.

A noter que l'ARS Centre, qui participe aux travaux actuellement menés par la Société française de néonatalogie concernant les soins en développement des nouveaux nés, anime aussi le groupe de travail "bruit en néonatalogie" mis en place par le Conseil National du Bruit, avec la participation active de l'ARS Limousin, impliquée sur ce sujet.

[Télécharger l'étude \(format pdf\)](#)

Pour tout renseignement sur cette étude : Gilles SOUET - ARS Centre - prenom.nom@ars.sante.fr